



**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE EXCEPTIONNELLE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 SEPTEMBRE 2017**

**Présents :** Christiane DUVERNAY - Marie-Thérèse LAGRANGE - Jean-Jacques GATEAUD - Joël GROSJEAN - Christiane CLAUDE - Denis BERTHOUD - Chantal COURDIOUX - Patrick LYOT - Roland SCHULTZ - Jean-Marc TRAHAND.

**Convoqués en séance ordinaire le 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2017 à 19 h 30.**

**Excusés ayant donné pouvoir :** Gérard BUONO à Joël GROSJEAN.

**Absents :** Thibaut FOUGERAS - Valérie TARDY - Pierre-Yves FICHET - Dominique DASSONVILLE

**Désignation d'un secrétaire de séance :** Patrick LYOT

Concernant l'approbation du procès-verbal de la séance du 25/08/2017, M. Joël GROSJEAN souhaite apporter une modification au sujet du point 1 : réfection de la RD 85 :

Le devis de l'entreprise EUROVIA a été accepté pour 2 920.32 € TTC pour la prestation de remise à la côte des bouches à clés.

Quant au devis pour la remise à la côte des tampons d'assainissement de l'entreprise EUROVIA pour 9 434.90 € TTC, celui-ci n'a pas été validé car jugé trop onéreux.

La modification validée, le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 25/08/2017, le conseil délibère.

**ORDRE DU JOUR :**

1. Echange de terrain : dans le cadre de la construction des ateliers municipaux et des vestiaires de football, et afin de permettre l'accès au terrain communal, un échange de terrain avec un propriétaire privé doit être acté en urgence.
2. Informations diverses.

\*\*\*\*\*

**1<sup>er</sup> POINT : ÉCHANGE DE PARCELLES ENTRE LA COMMUNE D'IGÉ ET M. ET MME THIERRY SAILLARD**

Madame le Maire rappelle qu'en séance du 25 août 2017, le conseil municipal avait donné un accord de principe pour procéder à un échange de parcelles entre la commune d'Igé et M. et Mme Thierry SAILLARD afin de permettre l'accès aux futurs ateliers municipaux et vestiaires de football (acquisition de l'ancien droit d'eau alimentant le Moulin d'en Haut).

Il consiste à : échanger la parcelle cadastrée section D n° 160 pour 3a 40ca appartenant à M. et Mme SAILLARD contre **une partie de la parcelle communale jouxtant sa propriété et cadastrée section D n° 553** pour la même superficie soit 3a 40 ca.

Il conviendra également de prévoir un droit de passage le long de la propriété de M. et Mme SAILLARD.

Cet échange engendra une soulte à 1 € pour chacune des parties.

Les frais notariés dans leur intégralité seront pris en charge par la Commune d'Igé.

Exposé entendu, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve l'échange avec soulte à 1 € de parcelles entre M. et Mme Thierry SAILLARD et la Commune d'Igé,
- Autorise le Maire à signer l'acte qui sera établi par l'étude de Maître MOINARD à MACON,
- Dit que les frais notariés seront pris en charge dans leur totalité par la Commune d'Igé.

**2<sup>ème</sup> POINT : INFORMATIONS DIVERSES**

La parole est donnée à M. GROSJEAN

⇒ Suite à la visite sur le site pour la proposition d'échange de parcelles, il a été constaté un problème d'écoulement des eaux pluviales se déversant dans la cour du Moulin d'en Haut.

Afin d'y remédier, il convient de remplacer la grille existante (trop exigüe) par une grille plus importante dans le but d'absorber un maximum d'eau, surtout en cas de fortes pluies. Un devis est en attente de l'entreprise ETS.

⇒ Travaux d'assainissement au Martoret

Modification du devis d'ETS pour 25 126.91 € TTC. Au vu de la complexité des travaux, il a été nécessaire de :

Modifier la longueur du réseau crée (+ 3 mètres), Ajouter un regard, Réaliser moins de compactage.

Du fait de ces modifications, le devis reçu s'élève à 24 184.91 € TTC soit une moins-value de 942 € TTC.

⇒ Mme le Maire informe l'assemblée du démarrage des travaux pour la construction des ateliers municipaux et des vestiaires de football (terrassment par l'entreprise GROSNE TERRASSEMENT).

**Tous les points ayant été abordés, la séance est levée à 20 H 10.**

**Rappel : les prochains conseils municipaux auront lieu les :**

**VENDREDI 22/09 - VENDREDI 20/10 - JEUDI 16/11 - VENDREDI 15/12 2017 à 20 h 00**